

**URGENT**

M63 0027 402 0056615 00374 K 005 ● △ 4

**Votre couverture gratuite  
va expirer. Souscrivez avant  
le 28 février 2010.**

M & Mme **[REDACTED]**  
ETG 1  
75 RUE PARMENTIER  
44600 SAINT NAZAIRE

Votre référence : \*FVPGA98-50206406\*

Le 29 janvier 2010

Chère Madame, cher Monsieur **[REDACTED]**,

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, vous êtes couverts gratuitement par Veolia Habitat Services pour les urgences sur vos canalisations de gaz. Cette couverture gratuite arrivera à échéance le 28 février 2010. Dès lors, si vous avez un problème sur vos canalisations de gaz, vous devrez faire face à des démarches longues et pénibles pour trouver un spécialiste qualifié disponible dans l'urgence.

## Une solution simple et rapide

Madame, Monsieur **[REDACTED]**, évitez cela en souscrivant dès aujourd'hui à notre Contrat d'Assistance Canalisations d'Alimentation Gaz et pour seulement 2,99 € par mois, vous n'aurez plus à vous soucier de rien :

- Vous serez couverts 24h/24 et 7j/7, après mise en sécurité de votre logement par votre fournisseur de gaz.
- Sur simple appel téléphonique, nous organiserons dans les 2 heures l'intervention d'un spécialiste agréé proche de chez vous, même en pleine nuit.
- Nous prendrons en charge la recherche de fuite et les réparations d'urgence sur vos canalisations de gaz.
- Une fois les réparations effectuées, vous ne payerez rien, vous n'aurez qu'à signer pour attester de la qualité des travaux effectués. Nous réglerons directement la facture au prestataire (déplacement, pièces et main-d'oeuvre compris) jusqu'à 2 000 € TTC par intervention. Vous n'aurez aucune franchise, ni facture à payer.
- Les réparations effectuées seront garanties un an à compter de la date d'intervention.

## Souscrivez dès maintenant !

Appelez le **0 811 65 32 32** (prix d'un appel local) ou renvoyez le coupon ci-dessous pour continuer à profiter des avantages de ce contrat.

En souscrivant dès aujourd'hui, Madame, Monsieur **[REDACTED]**, vous pourrez bénéficier d'une intervention immédiatement, sans avoir à attendre les 28 jours prévus habituellement dans les termes de ce contrat. Si toutefois vous ne souhaitez pas souscrire à ce contrat, vous n'avez rien à faire, votre couverture expirera automatiquement. Cependant, vous prenez le risque de ne pas être protégés en cas d'urgence sur vos canalisations de gaz.

Ce contrat est la solution adaptée à vos besoins en cas d'urgence. Souscrire aujourd'hui vous assurera une assistance rapide et professionnelle sur simple appel.

Sincèrement,



Directeur du Service Clients